



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Question écrite n° 17415

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le refus de plusieurs pays d'adhérer à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel entrée en vigueur le 1er mars 1999. Ils détiennent plus de 93 % du stock mondial de mines antipersonnel, ce qui représente environ 230 millions de mines antipersonnel. Parmi eux huit Etats et quatorze acteurs non étatiques armés ont utilisé ou ont été accusés d'utiliser des mines antipersonnel en 2001. Etant donné qu'entre septembre 2002 et septembre 2003, la France préside avec la Colombie le comité permanent sur l'assistance aux victimes et la réinsertion socio-économique, elle lui demande qu'il condamne publiquement les pays qui continuent de disséminer ces armes interdites par les trois quarts des pays du monde et qu'il lui indique les mesures prises durant cette année pour parvenir à l'universalisation et du respect de la convention.

Texte de la réponse

En vue de promouvoir l'universalité de la convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines antipersonnel, la France, qui a joué un rôle actif dans la négociation de cet instrument, a d'abord donné l'exemple : le 23 juillet 1998, elle a été le premier des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à ratifier cet important traité. Le 20 décembre 1999, elle a achevé les opérations de destruction de ses stocks, largement en avance sur les calendriers prévus. Par son action tant dans les enceintes internationales appropriées (dont l'AGNU) que dans le cadre de l'Union européenne ou lors de très nombreux contacts bilatéraux, la France n'a cessé, depuis lors, de défendre l'acceptation universelle de la convention d'interdiction totale des mines antipersonnel et la participation la plus large possible au processus d'Ottawa, y compris auprès des grands pays producteurs et utilisateurs de ces armes inhumaines. Aujourd'hui, la convention d'Ottawa compte 131 Etats parties et 146 pays signataires. Néanmoins, un nombre important de pays demeurent en dehors de ce mouvement. La France suit avec attention l'évolution des positions des principaux Etats concernés, avec lesquels elle aborde régulièrement la question. Le gouvernement français saisit chaque occasion pour encourager les pays n'ayant pas encore signé la convention d'Ottawa à y adhérer, y compris au sein de l'Union européenne, et ceux qui sont signataires à la ratifier (dans ce dernier cas, par la recherche d'instruments d'accompagnement propres à les y aider). Dans ce même esprit, nous avons poursuivi nos efforts visant à convaincre ceux qui ne sont pas encore liés par ce traité et qui ne pensent pas être en mesure d'y devenir rapidement partie à prendre des engagements nouveaux et des mesures intermédiaires concrètes sur les plans pratique et juridique. Ces messages sont constamment relayés par l'Union européenne dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. La France s'efforce, par ailleurs, de promouvoir une participation active et renforcée de tous les Etats, y compris les Etats non parties, aux travaux de suivi de la convention d'interdiction totale des mines antipersonnel et aux conférences annuelles, afin de les amener à se rapprocher progressivement du processus d'Ottawa. C'est dans cet esprit qu'elle contribue, avec ses partenaires européens, aux efforts diplomatiques et financiers (à travers la prise en charge des déplacements de certaines délégations) menés en préparation à ces rencontres. A cet égard, la politique menée de concert, notamment avec les Canadiens et nos partenaires européens (en particulier la Belgique), en faveur de la défense du multilinguisme a porté ses fruits. L'action de la France visant

à promouvoir l'universalisation de la convention d'Ottawa s'appuie également sur le maintien de conditions d'éligibilité dans la répartition de notre aide bilatérale. La politique française en matière d'assistance et de coopération est, à cet égard, celle de l'Union européenne, qui privilégie les pays parties ou signataires du traité d'interdiction totale des mines antipersonnel. Dans des situations d'urgence humanitaire, appréciées au cas par cas, des aides peuvent être accordées exceptionnellement à des Etats non parties pour autant que ceux qui en font la demande manifestent leur engagement à mettre en pratique les principes et les objectifs de la convention d'Ottawa. Cet engagement se traduit aussi par le suivi du séminaire régional de Bamako sur l'universalisation et la mise en oeuvre de la convention d'Ottawa en Afrique (15-16 février 2001) et le lancement, dans le prolongement de cette réunion, d'un centre régional de formation au déminage à Ouidah. Depuis ce séminaire, la quasi-totalité des pays de l'Afrique sub-saharienne ont rejoint le processus d'Ottawa. Il prend également la forme d'un soutien constant aux efforts de recherche, de communication et d'information entrepris par les principales ONG du secteur : on mentionnera par exemple ceux de la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL, Prix Nobel de la paix 1997), en vue de la publication annuelle de l'Observatoire des mines, ou ceux de l'association Handicap international dans le cadre de sa campagne de sensibilisation des opinions publiques européennes « Pour une terre sans mines ». Investi de nouvelles responsabilités dans le cadre du processus de suivi de la convention d'Ottawa, notamment en matière d'assistance aux victimes des mines antipersonnel, le gouvernement français entend poursuivre les efforts engagés en faveur d'un monde débarrassé de ce fléau, sans négliger aucun des outils dont il dispose pour rappeler les fondements de sa propre politique dans ce domaine. La participation de la France aux travaux de préparation de la première conférence d'examen, qui aura lieu en 2004, s'inscrit dans cette perspective. Face à l'ampleur des défis communs, l'objectif de tous doit être de favoriser l'application la plus universelle et la plus efficace possible de la convention d'Ottawa et non d'en réviser les objectifs.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17415

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3264

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4455